

## Bombardement du camp de Rafah : comment Israël pourrait avoir enfreint le droit international

### Description

L'attaque contre des Palestiniens déplacés a eu lieu dans une « zone humanitaire » désignée par Israël et s'est produite après que la Cour internationale a ordonné l'arrêt de l'assaut de Rafah.

Selon des experts juridiques, l'attaque meurtrière d'Israël contre un camp de déplacés palestiniens dans le sud de Gaza dimanche constitue un crime de guerre et une violation des décisions contraignantes de la Cour internationale de justice (CIJ).

Au moins 45 personnes ont été tuées et près de 250 autres blessées lorsque des frappes aériennes israéliennes ont pris pour cible un centre pour personnes déplacées dans le quartier de Tel al-Sultan, au nord-ouest de Rafah.

Selon le ministre palestinien de la santé, 23 femmes, enfants et personnes âgées ont été tués après que huit missiles ont été tirés sur des abris de fortune et y ont mis le feu.

Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent des incendies ravageant des tentes de fortune, tandis que des survivants tentent en vain de dégager ceux qui sont pris dans les flammes.

Des milliers de personnes se sont réfugiées dans la zone ciblée après avoir fui d'autres parties de Gaza, notamment l'est de Rafah où les forces israéliennes ont lancé une offensive terrestre au début du mois.

Les frappes aériennes ont eu lieu deux jours seulement après que la Cour internationale de justice a ordonné à Israël, dans une décision juridiquement contraignante, de mettre fin à son offensive militaire à Rafah, qui pourrait constituer une violation de ses obligations au titre de la convention sur le génocide.

L'attaque de dimanche a eu lieu dans une zone qui fait partie de la « zone humanitaire » désignée par Israël, dans laquelle il a conseillé aux civils de s'abriter, selon une analyse d'Al Jazeera.

Elle se trouvait également à proximité d'entrepôts appartenant à l'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA.

### Distinction et proportionnalité

Les parties au conflit entre Israël et les groupes palestiniens sont tenues, en vertu du droit international, de respecter les principes de distinction et de proportionnalité, tous deux reconnus comme faisant partie du droit international coutumier par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

---

Selon le principe de distinction, les parties au conflit ne peuvent viser que les combattants et ne doivent pas viser les civils.

En outre, la proportionnalité interdit aux deux parties d'un conflit armé de lancer une attaque *« dont on peut attendre qu'elle cause incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu »*.

L'armée israélienne a déclaré que l'attaque était fondée sur des *« renseignements précis »* qui ont entraîné la mort de deux membres de l'aile militaire du Hamas, Yassin Rabia et Khaled Najjar. Le groupe palestinien n'a pas encore confirmé la mort de ses membres.

Alonso Gurmendi, juriste international et universitaire, a déclaré que même si Israël pouvait prétendre que l'ampleur des pertes civiles était imprévisible au moment de l'attaque, il est peu probable que ce soit le cas.

*« Il est très douteux que ce soit le cas, compte tenu de l'avertissement des alliés les plus proches d'Israël, de la plupart des acteurs humanitaires sur le terrain et de la CIJ, qui ont tous déclaré qu'une attaque contre Rafah aurait des conséquences désastreuses et entraînerait des morts massives »*, a-t-il déclaré.

M. Gurmendi a ajouté que les frappes aériennes de Tel al-Sultan étaient contraires à la dernière décision de la CIJ ordonnant à Israël de mettre fin à son offensive militaire à Rafah.

*« Alors qu'une minorité d'universitaires et de juges ont soutenu que la Cour a seulement ordonné à Israël de mettre fin aux opérations qui soumettraient les Palestiniens à des conditions de vie qui conduiraient à leur destruction en tant que groupe, mon opinion est que cette attaque contreviendrait à l'ordre selon une ou l'autre des interprétations »*, a-t-il déclaré à MEE.

*« Je pense qu'il est important que cette attaque fasse l'objet d'une enquête approfondie et indépendante de la part du procureur de la Cour pénale internationale (CPI), dans le cadre de ses investigations sur la situation en Palestine »*, a-t-il ajouté.

Itay Epshtain, avocat international et expert en droit humanitaire, a déclaré que l'assaut *« a tragiquement démontré le rejet par Israël des lois des conflits armés (y compris la distinction, la proportionnalité et la précaution dans l'attaque) »*.

Francesca Albanese, avocate internationale et rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés, a déclaré que l'attaque constituait un *« délit flagrant au droit et au système internationaux »*.

*« Le génocide de Gaza ne cessera pas facilement sans pression extérieure : Israël doit faire face à des sanctions, à la justice, à la suspension d'accords, de commerce, de partenariats et d'investissements, ainsi qu'à la participation à des forums internationaux »*, a-t-elle écrit sur X.

---

Depuis lundi, lâ??assaut isra??lien sur Gaza, qui a commenc?? en octobre, a tu?? plus de 36 000 Palestiniens et en a bless?? au moins 81 000, selon le minist??re palestinien de la sant??.

## Appel ? davantage de mandats dâ??arr??t de la CPI

La pr??sidence palestinienne a accus?? Isra??l dâ??avoir d??lib??r??ment pris pour cible le centre dâ??accueil des personnes d??plac??es.

Â« *La perp??tration de ce massacre odieux par les forces dâ??occupation isra??liennes est un d??fi ? toutes les r??solutions de la I??gitimit?? internationale* Â», a d??clar?? la pr??sidence dans un communiqu??, accusant les forces isra??liennes de Â« *viser d??lib??r??ment* Â» les tentes des personnes d??plac??es.

Isra??l a ??tendu son invasion de la bande de Gaza en envoyant des chars et des troupes ? Rafah au d??but du mois de mai, en d??pit dâ??une large opposition concernant les craintes pour les civils qui sâ??y abritent.

Les frappes a??riennes de dimanche ont ??t?? men??es quelques heures apr??s quâ??Isra??l a d??clar?? avoir intercept?? huit roquettes tir??es par le Hamas depuis Rafah sur Tel-Aviv.

La branche arm??e du Hamas a d??clar?? dans un message sur Telegram quâ??elle avait cibl?? Tel-Aviv Â« *avec un important barrage de roquettes en r??ponse aux massacres sionistes contre les civils* Â» .

La semaine derni??re, le procureur de la CPI, Karim Khan, a demand?? des mandats dâ??arr??t ? lâ??encontre du premier ministre et du ministre de la d??fense dâ??Isra??l, ainsi que des dirigeants du Hamas, pour des crimes de guerre et des crimes contre lâ??humanit?? qui auraient ??t?? commis depuis le 7 octobre.

Daniel Machover, avocat international, a d??clar?? que la CPI devrait d??livrer davantage de mandats dâ??arr??t ? la suite de lâ??attentat de Tel al-Sultan.

Â« *Des demandes suppl??mentaires doivent ??tre adress??es dâ??urgence ? la chambre de la CPI par le procureur Karim Khan en vue de d??livrer des mandats dâ??arr??t ? lâ??encontre de la cha??ne de commandement isra??lienne pour ces crimes internationaux bien document??s* Â», a-t-il ??crit sur X.

Source: Middle East Eye

**date cr????e**

2024/05/29